



INVITATION PRESSE

Pour le vendredi 12 juin 2015, à Quimperlé puis Mellac



Nouveaux contrats Europe-Région-Pays sur la période 2014-2020 **Contrat renouvelé entre la Région et le Pays de Cornouaille**

Comme elle le fait depuis de nombreuses années, la Région Bretagne choisit de s'appuyer à nouveau sur les Pays pour la mise en œuvre de sa politique d'aménagement du territoire, pour la période 2014-2020, à travers les contrats de partenariat Europe-Région-Pays. Le vendredi 12 juin, le Président de la Région Bretagne, Pierrick Massiot, se rendra à Quimperlé pour signer, au côté des élus locaux, le contrat du Pays de Cornouaille. Une première enveloppe de 12,3 M€ au service de l'économie et de l'emploi du territoire, de l'affirmation de ses vocations maritime et touristique, de l'accueil de nouvelles population via des offres de logements, de mobilités ainsi que de services adaptées.

Pour Pierrick Massiot, *“le développement de la Bretagne s'appuie sur tous les territoires et la dynamique de la région, toute entière, impacte et entraîne les pays. Il est donc indispensable d'articuler développement régional et local”*. C'est tout le sens des nouveaux contrats de partenariat établis avec les 21 Pays et l'association des îles du Ponant, auxquels la Région renouvelle sa confiance. La stratégie régionale vise à favoriser l'égalité des territoires mais, au-delà d'une péréquation renforcée, sa volonté est d'encourager le développement local par un soutien fort à l'ingénierie des projets et de susciter la création de nouveaux emplois dans les territoires.

Alors que 12 de ces contrats ont été approuvés par les élus du Conseil régional, en avril dernier (les autres le seront en juin), le contrat de partenariat Europe-Région-Pays de Cornouaille sera officiellement signé le vendredi 12 juin à Quimperlé. Une signature suivie de la visite du site de Moulin Blanc, pour lequel un projet de valorisation est à l'étude, à Mellac.

Le contrat de Cornouaille 2014-2020, élaboré avec l'ensemble des acteurs locaux, porte sur une première enveloppe -définie jusqu'en 2016- de **12,3 M€** destinée à financer des projets définis autour de **4 priorités** :

- une mobilisation pour l'économie et l'emploi (agriculture et alimentation, innovation et formation...)
- “une Cornouaille maritime et touristique” : par une reconnaissance comme territoire de référence de la pêche durable, l'affirmation de sa vocation touristique (développement nautique, valorisation du patrimoine naturel...)
- “une Cornouaille riche de ses centralités et mobilités” : par la revitalisation des centres-bourgs, un rééquilibrage géographique de l'offre de logements sociaux, et la diffusion des effets de la LGV à tout le pays.
- le développement et la modernisation de **services collectifs** dits “essentiels” : accueil de la petite enfance, pôles multiservices, commerces de proximité, outils culturels et sportifs...

Accueil presse : signature du contrat de partenariat du Pays de Cornouaille Blanc

Vendredi 12 juin à 14h00 à la Mairie de Quimperlé -32 rue de Pont-Aven

en présence de

Pierrick MASSIOT, Président du Conseil régional de Bretagne,

Ludovic JOLIVET, Président du Pays de Cornouaille, Président de Quimper Communauté

Jean-Michel GUILLOU, Président du Conseil de développement du Pays,

et des Président des communautés de communes (de Châteaulin et du Porzay, de Concarneau Cornouaille, du Cap Sizun, du Haut Pays Bigouden, du Pays Bigouden Sud, de Douarnenez Communauté, du Pays de Quimperlé, du Pays Fouesnantais et du Pays Glazik)

15h00 - visite du site de Moulin Blanc à **Mellac**-